



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 15 août 2017
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CARTIER Marielle, représentante de Saint-Armand
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RACINE Réjean, représentant de Brigham
RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, madame Nathalie Grimard, directrice adjointe à la gestion du territoire et M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 juin
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. Bilan de la saison touristique à ce jour
 - 4.2. Avancement du dossier du parc industriel régional du pôle de Bedford et nouveau mandat à Stratégies immobilières LGP pour la constitution d'un OBNL
 - 4.3. Invitation au congrès de l'UPA de Brome-Missisquoi pour une présentation du CLD le 7 septembre
 - 4.4. Faits saillants des comités de travail du CLD
5. Autorisation de signature et acceptation de la modification de l'offre de crédit variable à l'investissement des Fonds locaux de solidarité FTQ
6. Autorisation du 2^e versement au CLD d'une somme de 163 743,25 \$ provenant du fonds de développement du territoire (FDT)
7. Rapport du comité d'évaluation du 14 juin 2017 :
 - 7.1. Planification des activités à venir
8. Rapport du comité de carrières et sablières du 20 juin 2017:
 - 8.1. Survol pour la prise de données LiDAR remis à une date ultérieure
9. Rapport du comité consultatif agricole du 8 août 2017 :
 - 9.1. Demande d'avis à la MRC face aux demandes d'exclusion suivantes :
 - 9.1.1. Ville de Lac-Brome : Secteur du noyau villageois de West-Brome afin de remplacer le système municipal existant de traitement des eaux usées
 - 9.1.2. Municipalité de Saint-Armand : Retirer une superficie de 13 700 m² du lot 5 451 781 de la zone agricole en vue de l'inclure au périmètre urbain du secteur de Philipsburg
 - 9.1.3. Municipalité de Bolton-Ouest : Permettre l'implantation d'un accès à des infrastructures récréatives dans la municipalité voisine
10. Rapport du comité d'aménagement du 9 août 2017 :
 - 10.1. Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement – Ville de Dunham
 - 10.2. Demande d'avis CPTAQ au dossier 416488 - Exclusion ville de Lac-Brome
 - 10.3. Demande d'avis CPTAQ - Exclusion municipalité de Saint-Armand
 - 10.4. Demande d'avis CPTAQ - Exclusion municipalité de Bolton-Ouest
 - 10.5. Demande de la Ville de Sutton afin que la MRC Brome-Missisquoi procède à la délimitation des zones inondables dans son périmètre d'urbanisation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 10.6. Orientation gouvernementale en matière d'activités minières : établissement des territoires incompatibles pour Brome-Missisquoi
- 10.7. Arbustes de bandes riveraines - Stratégie pour les prochaines années
- 10.8. Suivi du processus d'appel d'offres pour la réalisation d'un portrait de la chaîne forestière pour la MRC Brome-Missisquoi et la MRC d'Acton
- 10.9. Signature de l'entente de service pour le projet ARTERRE avec le CRAAQ
- 10.10. Certificats de conformité :
 - 10.10.1. Règlement 185-17 – Stanbridge Station
 - 10.10.2. Règlement 1858 – Ville de Cowansville
 - 10.10.3. Règlement 2017-06-391 – Sainte-Sabine
 - 10.10.4. Résolution 17-08-245 – Ville de Bedford
11. Consultations relatives aux Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
12. Rapport du comité administratif du 4 juillet :
 - 12.1. Comptes à payer
 - 12.2. Appui de la MRC Brome-Missisquoi au projet de train de passagers Montréal-Sherbrooke
13. Rapport du comité administratif du 2 août :
 - 13.1. Comptes à payer
 - 13.2. Présentation du rapport détaillé des revenus et dépenses au 30 juin 2017
 - 13.3. Orientation budgétaire 2018 de la MRC
 - 13.4. Adoption du rapport annuel d'activités du FDT pour 2016 (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)
 - 13.5. CPSC Main dans la Main : activité de collecte de fonds le 14 octobre 2017 au Domaine du Ridge
14. Présentation du calendrier des étapes pour que la Régie procède à l'achat des bacs bruns au nom des municipalités
15. FARR – Présentation du plan d'action de la Montérégie
16. Projet de train de passagers Montréal – Sherbrooke : réunion d'information le 22 août à Bromont
17. Avis au MAMOT concernant le report du dépôt des rôles d'évaluation 2018-2020 des municipalités de Bolton-Ouest et Brigham
18. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour août et septembre
19. Correspondance :
 - Intersection dangereuse : appui à la municipalité de Stanbridge East dans sa demande au MTQ
20. Questions diverses
21. Deuxième période de questions du public
22. Levée de la séance

265-0817

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :

Une citoyenne de Sutton adresse au conseil des maires ses inquiétudes face à l'envahissement des abords de la rivière Sutton par la plante Renouée Japonaise et propose que la MRC mette sur pied un programme d'interventions afin d'éviter la propagation de cette espèce exotique envahissante.

Le préfet mentionne que la problématique sera étudiée plus en détail et que les informations pertinentes seront transmises.

La dame s'interroge également sur la reclassification des zones inondables à Sutton, ce à quoi le maire de Sutton répond que ce sujet sera discuté plus tard en séance et qu'une demande a été transmise au service de gestion du territoire de la MRC afin de procéder à cette étude.

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, s'interroge sur la qualité de l'eau dans la rivière aux Brochets. Le maire de Frelighsburg mentionne que le système de traitement des eaux actuel a été proposé par le MAMOT et a été soumis à un certificat d'autorisation du MDDELCC. Malheureusement, ledit système s'est avéré peu efficace et des discussions sont en cours pour trouver une solution.

Monsieur Wintels s'adresse ensuite au conseil au sujet de la conformité d'un règlement de lotissement de la municipalité de Frelighsburg dont certaines phrases pourraient porter à confusion. Il demande la révision de la conformité dudit règlement et remet des documents à cet effet.



No de résolution
ou annotation

266-0817

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Bilan de la saison touristique

Monsieur Beauchamp souligne que tous les indicateurs sont positifs. Il y a une hausse des visiteurs américains ainsi qu'ontariens et il y a une stabilisation de l'achalandage la semaine comme la fin de semaine. La campagne télévisuelle à TVA et la campagne Web aux États-Unis donnent de bons résultats.

267-0817

**OCTROI D'UN MANDAT À STRATÉGIES IMMOBILIÈRES LGP POUR L'AVANCEMENT DU
PROJET DU PARC INDUSTRIEL DU PÔLE DE BEDFORD**

CONSIDÉRANT le projet d'établissement d'un parc industriel régional dans le pôle de Bedford;

CONSIDÉRANT que l'analyse de faisabilité a été déposée et qu'il est maintenant nécessaire de procéder à la démonstration de la viabilité économique du site choisi ainsi que sur la chaîne de valeur calcaire;

CONSIDÉRANT la méthodologie proposée dans l'offre de service déposé par *Stratégies Immobilières LGP* pour l'avancement du projet du parc industriel du pôle de Bedford;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

D'octroyer un mandat à *Stratégies Immobilières LGP*, pour un montant de 16 500 \$, plus taxes, plus frais de déplacement et de subsistance, conformément à l'offre de service daté du 25 juillet 2017.

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'offre de service pour octroyer le mandat. Que cette dépense soit prélevée à même le Fonds du pôle de Bedford.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

Invitation au congrès de l'UPA de Brome-Missisquoi

Monsieur Beauchamp invite les maires au BBQ et au congrès de l'UPA de Brome-Missisquoi le 7 septembre prochain à la Station Gourmande de Farnham. Le CLD fera une présentation sur le portrait de l'agroalimentaire lors de cet événement.

Faits saillants des comités de travail

Monsieur Beauchamp résume l'avancement des travaux des différents comités de travail du CLD (tourisme, culture, agroalimentaire et mentorat) depuis la dernière séance du conseil des maires soit le 20 juin 2017.

268-0817

**AUTORISATION DE SIGNATURE ET ACCEPTATION DES MODIFICATIONS DES TERMES
DE LA « LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À
L'INVESTISSEMENT » DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ**

CONSIDÉRANT que le CLD de Brome-Missisquoi a accepté, le 28 juillet 2010, l'offre de crédit variable à l'investissement d'un montant de 750 000 \$ de Fonds de solidarité FTQ, laquelle a été transférée à la MRC en 2015 suivant le projet de loi 28;

CONSIDÉRANT que le prêteur propose de la modifier de façon avantageuse en réduisant notamment son taux d'intérêt annuel;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées ont pour objectif d'appuyer davantage la mission de développement économique que partage le Fonds de solidarité FTQ et la MRC;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser Messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

D'autoriser un emprunt, selon nos besoins, et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de 750 000 \$ selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre.

ADOPTÉ

269-0817

AUTORISATION DE PROCÉDER AU 2^E VERSEMENT AU CLD (55 %) DE LA SUBVENTION PROVENANT DU FDT 2017-2018

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le 2^e versement au CLD de Brome-Missisquoi de la somme de 163 743,25 \$ (représentant 55 %) provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) 2017-2018, le tout conformément au budget.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU 14 JUIN 2017

Monsieur Desmarais dépose le procès-verbal du comité d'évaluation en mentionnant que le service de l'évaluation aura à équilibrer les municipalités d'Abercorn, East Farnham, Brome, Bolton-Ouest, Brigham et Frelighsburg en 2017.

Il mentionne également la création de la Coopérative informatique municipale par la FQM qui proposera des solutions informatiques adaptées au milieu municipal notamment un nouveau logiciel en évaluation. Ledit logiciel sera disponible au cours de l'année 2019 et pourrait être éventuellement une alternative à PG Solutions.

COMITÉ CARRIÈRES ET SABLIERES : SURVOL POUR LA PRISE DE DONNÉES LIDAR 2017 - REMIS À UNE DATE ULTÉRIEURE

Monsieur Desmarais informe le conseil que les conditions météorologiques difficiles du printemps n'ont pas permis la réalisation d'un survol LiDAR de qualité. Il a été proposé par la firme *Géomont* et convenu entre les autres partenaires de ce projet de remettre le survol au 30 septembre 2017, soit la date de fin d'une période de facturation pour les redevances de carrières et sablières.

270-0817

DEMANDE D'AVIS DE LA CPTAQ AU DOSSIER 416488 - EXCLUSION VILLE DE LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la MRC doit se positionner relativement à la demande d'exclusion de la zone agricole permanente soumise par la Ville de Lac-Brome en juin 2017 et portant le numéro de dossier 416488;

CONSIDÉRANT que cette demande vise l'exclusion du lot 4 992 004 d'une superficie de 14 858,60 mètres carrés afin de remplacer le système de traitement des eaux usées actuel et ainsi rencontrer les normes environnementales exigées;

CONSIDÉRANT que ce lot est occupé depuis plus de 35 ans par des usages autres qu'agricoles (terrains de loisir municipal, système de traitement des eaux usées) et a obtenu une décision favorable de la CPTAQ en 1980 pour fins de loisir (dossier 3820/024389);

CONSIDÉRANT qu'aucune nouvelle utilisation du sol n'est prévue et qu'aucun impact additionnel n'est appréhendé pour le territoire et les activités agricoles notamment en regard au calcul des distances séparatrices;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé à l'intérieur d'un îlot déstructuré où une mixité d'usages lui est reconnue au schéma d'aménagement et de développement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande d'exclusion numéro 416488 déposée auprès de la CPTAQ par la Ville de Lac-Brome afin de retirer le lot 4 992 004 de la zone agricole permanente;

D'indiquer à la Commission que cette demande est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement;

D'indiquer à la Commission qu'advenant le cas où le lot visé est exclu de la zone agricole permanente, la MRC s'engage à modifier son schéma d'aménagement et de développement afin de refléter cette exclusion.

ADOPTÉ

Monsieur Yves Lévesque quitte la séance.

271-0817

DEMANDE D'AVIS CPTAQ - EXCLUSION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT que la MRC doit se positionner relativement à la demande d'exclusion de la zone agricole permanente soumise par la municipalité de Saint-Armand visant à retirer une superficie de 13 651,5 m² de la zone agricole d'une partie du lot 5 451 781 en vue d'agrandir le périmètre d'urbanisation du secteur de Philipsburg;

CONSIDÉRANT que ledit lot est entièrement boisé et est caractérisé par des sols de classe 7;

CONSIDÉRANT qu'aucune activité agricole ou bâtiment n'est présent sur ce lot;

CONSIDÉRANT que ce lot chevauche la zone agricole (64 % ou 13 631,5 m²) et le périmètre d'urbanisation (36 % ou 7 668 m²);

CONSIDÉRANT que ce lot s'inscrit davantage dans la trame villageoise de Saint-Armand que du milieu agricole;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du site de moindre impact pour les entreprises agricoles de par la localisation actuelle des limites du périmètre d'urbanisation et n'aura pas d'impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul secteur urbanisé sur le territoire de Saint-Armand desservi par les services d'aqueduc et d'égout et que le développement de ce lot pourrait donc y être maximisé;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande d'exclusion soumise par la municipalité de Saint-Armand visant à retirer une superficie visée de 13 651,5 m² de la zone agricole d'une partie du lot 5 451 781 en vue d'agrandir le périmètre urbain du secteur Philipsburg;

D'indiquer à la Commission qu'advenant le cas où elle accepte cette demande, la MRC s'engage à modifier son schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement afin de refléter cette exclusion.

ADOPTÉ

Monsieur Yves Lévesque réintègre la séance.

272-0817

DEMANDE D'AVIS CPTAQ - EXCLUSION MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bolton-Ouest a transmis à la MRC le 1^{er} août 2017 une demande d'appui relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole permanente pour le lot 5 193 017 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à élargir un chemin d'accès existant à 7 mètres sur une longueur de 700 mètres et que la superficie demandée est de 4 900 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que ce réaménagement de chemin d'accès existant permettra de rendre accessible un projet récréotouristique situé hors de la zone agricole dans la municipalité de Potton en plus d'assurer un accès adéquat aux véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT que le lot 5 193 017 est utilisé à des fins résidentielles et est majoritairement sous couvert boisé et qu'aucun nouvel usage n'y est prévu;



No de résolution
ou annotation

273-0817

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une lettre de la CPTAQ le 4 mai 2017 lui demandant de soumettre le présent projet comme une demande d'exclusion plutôt que comme une demande à d'utilisation à des fins autres qu'agricole;

CONSIDÉRANT que le lot visé est situé dans la grande affectation Conservation en milieu accidenté et montagneux peu propice aux activités agricoles et où la qualité de sols est considérée de classe 7 ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune entreprise agricole à moins de deux kilomètres et que la présente demande n'aura aucun impact additionnel sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT que le fait d'exclure cette portion de lot de la zone agricole permanente séparerait la zone agricole en deux sur un même lot ce qui est questionnable en matière d'aménagement et de développement du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole déposée par la municipalité de Bolton-Ouest auprès de la CPTAQ;

D'indiquer à la Commission que cette demande est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement;

D'inviter la Commission à réétudier la présente demande comme une demande d'utilisation à des fins autre qu'agricole et non comme une demande exclusion afin d'assurer une meilleure homogénéité du secteur.

ADOPTÉ

REGES - INSPECTION DES BANDES RIVERAINES : ENVOI DES RAPPORTS

Madame Grimard informe les maires que les rapports d'inspection personnalisés pour chaque propriété agricole issus des inspections des bandes riveraines des années 2014, 2015 et 2016 seront acheminés aux agriculteurs au cours des prochains jours.

DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT une demande de la Ville de Dunham, reçue le 7 juillet 2017, afin de procéder à une modification du schéma d'aménagement dans le but de modifier l'affectation d'une portion du périmètre d'urbanisation dit Résidentiel du secteur Fitchett pour l'affectation Urbanisation - Périmètre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que le secteur demandé est présentement déjà construit et utilisé majoritairement pour des usages de nature autre que résidentiel;

CONSIDÉRANT que cette portion du périmètre d'urbanisation répond davantage aux caractéristiques des périmètres urbains dits multifonctionnels;

CONSIDÉRANT que cette modification permettrait de maximiser le potentiel de développement du secteur situé en bordure de la route 202;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU**

D'accepter la demande de modification du schéma d'aménagement acheminée par la Ville de Dunham et d'entamer les procédures requises.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
274-0817

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DEMANDE DE LA VILLE DE SUTTON AFIN QUE LA MRC BROME-MISSISQUOI
PROCÈDE À LA DÉLIMITATION DES ZONES INONDABLES DANS SON
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis via la résolution 2017-06-256 le 15 juin dernier une résolution demandant à la MRC Brome-Missisquoi d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'identifier et connaître les zones inondables situées dans le périmètre d'urbanisation de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune cartographie officielle relative aux zones inondables au schéma d'aménagement pour le secteur visé;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à identifier les aires de contraintes pour fins de développement en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT la dynamique particulière de la rivière Sutton;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les paramètres du mandat à octroyer afin de réaliser ladite demande;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton s'engage à couvrir les frais reliés à cette démarche;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'accepter la demande de la Ville de Sutton en mandatant le service de la gestion du territoire pour l'accompagner dans cette démarche afin d'évaluer et de monter le mandat à octroyer à des experts externes en vue d'établir les limites des zones inondables à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et d'impliquer les ministères concernés pour mener à bien le projet.

ADOPTÉ

275-0817

**ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS MINIÈRES :
ÉTABLISSEMENT DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES POUR BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la MRC a le pouvoir de délimiter tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines;

CONSIDÉRANT que certains secteurs et activités du territoire de Brome-Missisquoi s'avèrent incompatibles avec l'activité minière de par leur nature;

CONSIDÉRANT les enjeux et les impacts que pourraient représenter les activités minières pour les communautés;

CONSIDÉRANT que les territoires incompatibles admissibles sont spécifiés dans le document d'orientation gouvernementale - Activité minière;

CONSIDÉRANT que la suspension temporaire des territoires incompatibles à l'activité minière ne permettra plus l'octroi de nouveaux titres miniers dans les secteurs identifiés comme tels;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

- (i) De mandater le service de la gestion du territoire pour finaliser la cartographie des territoires incompatibles à l'activité minière et d'acheminer dans les meilleurs délais les données géométriques au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et ce, tel que prévu dans le document d'orientation gouvernementale - Activité minière;
- (ii) De demander au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de procéder à la suspension temporaire des territoires incompatibles à l'activité minière identifiés et transmis par la MRC Brome-Missisquoi;
- (iii) De mandater le service de la gestion du territoire afin d'établir un calendrier des prochaines étapes en vue de consulter les acteurs visés et de modifier le schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

276-0817

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PRODUCTION D'ARBUSTES DE BANDES RIVERAINES -
STRATÉGIE POUR LES PROCHAINES ANNÉES**

CONSIDÉRANT que les coûts d'opération de la pépinière de bandes riveraines située à Lac-Brome augmentent annuellement (ressources professionnelles, soutien technique, équipements, etc.);

CONSIDÉRANT la précarité de certains commanditaires et le souhait de certains partenaires privilégiés de se retirer du projet;

CONSIDÉRANT que 140 000 arbustes auront été distribués entre 2012 et 2018;

CONSIDÉRANT le plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT que le besoin en arbustes est réel et que la revégétalisation des lacs et cours d'eau doit se poursuivre;

CONSIDÉRANT que la demande de la population de Brome-Missisquoi pour obtenir des arbustes est présente et qu'il s'avère nécessaire de continuer la distribution;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

- (i) D'entreprendre des démarches en vue de modifier la méthode de production d'arbustes à partir 2019, soit la fermeture de la pépinière régionale;
- (ii) De poursuivre la distribution régionale d'arbustes au printemps sous le même principe de réservation soit un minimum de 5 000 arbustes attribués aux municipalités et la réservation des ballots par citoyens auprès de la MRC ;
- (iii) De procéder, à compter de 2019, à l'achat d'environ 13 000 arbustes à l'externe, par appel d'offres via un contrat de 3 ans avec une offre variant de 3 à 5 variétés, et ce, à un prix comparable avec celui offert actuellement.

ADOPTÉ

277-0817

**SUIVI DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE PORTRAIT DE LA CHAÎNE
FORESTIÈRE POUR LA MRC BROME-MISSISQUOI ET LA MRC D'ACTON**

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a autorisé le 20 juin 2017 (résolution 243-0617) le lancement d'un appel d'offres par invitation pour la réalisation d'un portrait de la chaîne forestière pour la MRC Brome-Missisquoi et la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la non-conformité aux documents d'appel d'offres de la soumission reçue;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

- (i) De rejeter, conformément à l'article 13.2 du devis, la soumission reçue pour cause de non-conformité;
- (ii) De mettre fin à la présente procédure d'appel d'offres visant la réalisation d'un portrait de la chaîne forestière pour la MRC Brome-Missisquoi et la MRC d'Acton;
- (iii) De modifier le devis afin de préciser davantage certains volets du mandat ;
- (iv) D'effectuer un nouvel appel d'offres sur invitation et par évaluation et pondération pour la réalisation d'un portrait de la chaîne forestière pour la MRC Brome-Missisquoi et la MRC d'Acton, le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du Code municipal, en ajoutant une clause concernant le prix afin d'éviter que les prix soumis ne dépassent le budget estimé.

ADOPTÉ

278-0817

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR LE PROJET ARTERRE AVEC LE CRAAQ

CONSIDÉRANT que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) est maintenant le coordonnateur provincial de L'ARTERRE et gestionnaire des ententes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le CRAAQ assurera principalement la planification, la gestion et la coordination du Projet de L'ARTERRE à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT que cette entente met fin au projet Banque de terres et officialise que la MRC Brome-Missisquoi devient un mandataire au même titre que les autres MRC participantes du Québec;

CONSIDÉRANT que le coût annuel pour l'utilisation des outils et le maintien des services est basé sur trois facteurs soit le nombre de fermes inscrites au recensement agricole de Statistiques Canada 2016, le nombre d'hectares situés en zone agricole et un montant de base fixe pour tous les mandataires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

D'autoriser la signature par le directeur général, Robert Desmarais, ainsi que le préfet, Arthur Fauteux, de l'entente de service pour le projet l'ARTERRE avec le CRAAQ pour une durée de 3 ans au montant annuel de 5 100 \$ plus taxes et ajusté selon l'indexation au coût de la vie.

ADOPTÉ

279-0817

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 185-17 – STANBRIDGE STATION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 10 juillet 2017 le règlement 185-17 modifiant le règlement 153 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à ajouter l'usage centre de récupération et de tri dans la zone E-2 sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 185-17 relatif au zonage de la municipalité de Stanbridge Station **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

280-0817

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1858 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 12 juillet 2017 le règlement 1858 relatif aux usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à autoriser sous certaines conditions les usages suivants :

- Zone I-2 : permettre les activités sportives intérieures dans des bâtiments déjà existants avec une contingence de 2 usages dans toute la zone. Principaux critères à respecter : complémentarité et harmonie avec les usages présents, horaire d'activités s'harmonisant avec les usages présents;
- Zones Ra-1 à 20, Ra-22 à Ra-25, Ra-27 à Ra-38 : permettre un logement supplémentaire dans les bâtiments existants sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1858 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

281-0817

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2017-06-391 – SAINTE-SABINE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 8 août 2017 le règlement 2017-06-391 modifiant le règlement relatif au zonage 2007.07.291;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à autoriser la garde de poules à l'intérieur des ilots déstructurés à des fins personnelles, et ce, à certaines conditions.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2017-06-391 relatif au zonage de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

282-0817

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉSOLUTION 17-08-245 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 3 août 2017 la résolution 17-08-245 relative au règlement sur les PPCMOI;

CONSIDÉRANT que cette résolution vise à autoriser au 2 rue Craighead l'aménagement d'un logement à des fins locatives au-dessus du garage existant, et ce, sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 17-08-245 relative au règlement sur les PPCMOI de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

283-0817

CONSULTATIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé pour consultation, le 24 mai 2017, les projets de documents d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) suivants :

- Développement durable des milieux de vie
- Protection du territoire et des activités agricoles
- Gestion durable de la forêt et de la faune
- Pour un aménagement harmonieux du territoire public

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est actuellement en consultation et qu'une rencontre avec les élus de la Montérégie s'est tenue le 7 juin 2017 à Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT que la période de consultation des acteurs municipaux et d'analyse des documents se déroule sur une trop courte période;

CONSIDÉRANT que les futures OGAT auront un impact majeur sur la planification et le développement de nos territoires pour les 15 à 20 prochaines années;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a analysé sommairement lesdits documents déposés et que certaines craintes et questionnements méritent d'être soumis au Gouvernement;

CONSIDÉRANT que plusieurs documents de référence ou d'accompagnement contenus dans les OGAT présentés sont manquants, rendant l'analyse incomplète et suscitant des inquiétudes quant à la latitude réelle d'adapter ces nouvelles OGAT aux réalités et particularités territoriales;

CONSIDÉRANT que les OGAT réduisent la portée de la Loi 122 où la gouvernance de proximité et l'autonomie des municipalités sont mises de l'avant;

CONSIDÉRANT que l'aménagement et de développement du territoire est une responsabilité politique partagée entre les paliers décisionnels et que l'autonomie régionale doit être davantage respectée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

- Que la MRC Brome-Missisquoi rappelle au Gouvernement l'importance du respect du principe des échelles de planification et de son engagement à attribuer aux MRC le choix des mesures de mise en œuvre sur leur territoire, et ce, en fonction de leurs particularités régionales;
- Que le libellé contenu à ce stade-ci dans les OGAT sous-entend que l'argumentaire à fournir devra être costaud afin de pouvoir justifier et faire accepter une modulation à notre réalité territoriale;
- Que la MRC Brome-Missisquoi signifie principalement ses réserves face aux OGAT *Développement durable des milieux de vie* et *Protection du territoire et des activités agricoles*;
- De prévoir un délai supplémentaire afin de compléter et poursuivre l'étude des documents des OGAT de manière plus pointue et de consulter les municipalités locales qui seront particulièrement affectées;
- Que la MRC Brome-Missisquoi souhaite obtenir l'ensemble des documents de référence et grilles d'analyse de conformité rattachées aux nouvelles orientations gouvernementales;
- Qu'un comité formé de représentants de la Fédération québécoise des municipalités, de L'Union des municipalités du Québec et de l'Association des aménagistes régionaux du Québec soit mis sur pied dans le but d'évaluer les bonifications qui seront apportées aux OGAT avant leur adoption par le conseil des ministres;
- D'acheminer la présente au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉ

284-0817

COMPTES À PAYER AU 3 JUILLET 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 3 juillet 2017, à savoir :

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Développement Innovations Haut-Richelieu (programme: Brancher pour innover)	24 834,60 \$
Programme PAD (P-1113486)	16 000,00 \$
Programme Réno Région (C06005 PRR 0025)	12 000,00 \$
Programme Réno Région (C06005 PRR 0031)	12 000,00 \$
Programme Réno Région (C06005 PRR 0032)	10 440,00 \$
Sous-total	75 274,60 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

APPUI DE LA MRC BROME-MISSISQUOI AU PROJET DE TRAIN DE PASSAGERS MONTRÉAL-SHERBROOKE

Monsieur Desmarais mentionne que le comité administratif a adopté une résolution d'appui pour le projet de trains de passagers entre Montréal et Sherbrooke. Cette résolution invitait également les municipalités de Brigham, Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton à s'engager à investir les montants établis et aux conditions également établies dans l'étude de faisabilité de la Fondation Trains de nuit, conditionnellement à ce que le reste des investissements nécessaires à la concrétisation du projet soient confirmés.

285-0817

COMPTES À PAYER AU 1^{er} AOÛT 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 1^{er} août 2017, à savoir:



No de résolution
ou annotation

286-0817

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
C06005PRR0033 (programme Réno Région)	12 000.00 \$
Sous-total	12 000.00 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

DÉPÔT DU RAPPORT DÉTAILLÉ DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2017

Monsieur Desmarais dépose le rapport détaillé des revenus et dépenses de chacune des activités de la MRC au 30 juin 2017.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA MRC

Monsieur Desmarais mentionne qu'une discussion a eu lieu au comité administratif relativement aux orientations budgétaires de la MRC pour l'année 2018. Pendant les prochains mois, chaque comité de la MRC se penchera sur sa planification budgétaire afin que le conseil soit en mesure d'adopter le budget 2018 le 22 novembre prochain.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1^{er} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT que conformément aux modalités établies au niveau du Fonds de développement des territoires (FDT), les organismes ayant reçu une enveloppe budgétaire provenant du FDT doivent rendre compte au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire des diverses interventions effectuées;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport d'activités et la reddition de compte du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, tel que présenté séance tenante, de déposer ledit rapport sur le site Web de la MRC et d'acheminer le tout au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif.

ADOPTÉ

CPSC MAIN DANS LA MAIN : ACTIVITÉ DE COLLECTE DE FONDS LE 14 OCTOBRE 2017 À SAINT-ARMAND

Monsieur Desmarais mentionne qu'en raison de l'implication sociale du CPSC Main dans la Main dans la région de Brome-Missisquoi, le comité administratif a autorisé l'achat de 4 billets pour une activité de collecte de fonds « *Tout feu tout cœur* » présenté le 14 octobre 2017 au Domaine du Ridge à compter de 11 h.

Les 4 participants pour l'activité sont :

- Arthur Fauteux
- Jean Lévesque
- Josef Hüsler
- Louis Dandenault

MALADIE DE LYME : SUIVI DES DEMANDES

Monsieur Desmarais informe le conseil que le comité administratif a adopté une résolution en appui à la ville de Farnham concernant la prévention et l'information disponible sur la maladie de Lyme. Monsieur Desmarais mentionne que la question sera discutée lors de la prochaine rencontre du comité de services de santé, le 28 août 2017, avec un représentant du CIUSS-Estrie responsable du dossier de la maladie de Lyme.

PRÉSENTATION DU CALENDRIER DES ÉTAPES POUR QUE LA RIGMRBM PROCÈDE À L'ACHAT DES BACS BRUNS AU NOM DES MUNICIPALITÉS

Monsieur Desmarais résume les étapes du processus pour que la Régie procède à l'achat des bacs bruns de compostage pour l'ensemble des municipalités, à l'exception de Bromont qui les possède déjà. Yves Lévesque, maire de Bedford et président de la Régie, attire l'attention du conseil sur deux actions importantes à faire au mois de septembre soit, a) l'adoption par les 20 conseils municipaux d'une résolution autorisant la signature de l'Entente; et b) procéder à la signature de ladite entente. Un rappel sera fait par la MRC à cet égard à toutes les municipalités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

FARR – PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION SOMMAIRE DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Desmarais présente au conseil l'ébauche du plan d'action du FARR Montérégie établie sur la base des priorités adoptées plus tôt cette année. Il fait également un rappel des sommes qui seront distribuées à la Montérégie par l'entremise de ce fonds. Des rencontres de travail sont prévues au cours des prochains mois afin de procéder au 1^{er} appel de projets.

PROJET DE TRAIN DE PASSAGERS MONTRÉAL – SHERBROOKE : RÉUNION D'INFORMATION LE 22 AOÛT À BROMONT

Monsieur Desmarais informe le conseil qu'une réunion d'information aura lieu mardi prochain le 22 août 2017 à 15 h à l'Hôtel de Ville de Bromont à l'intention des maires et conseillers des municipalités directement concernées dans le projet (Bedford, Brigham, Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton) ainsi qu'à tous les autres élus intéressés par ce projet.

Une rencontre a eu lieu la semaine dernière avec le député fédéral, monsieur Denis Paradis, le maire de Farnham, Monsieur Hüsler et la mairesse de Bromont, Madame Quinlan. Un nouveau programme fédéral « le Fonds national des corridors commerciaux » pourrait financer un projet d'amélioration du transport ferroviaire dans une optique de développement économique. Ainsi, il serait opportun d'élaborer un projet englobant le transport de passagers et de marchandises sur le tronçon Montréal, Farnham, Bromont, Magog, Sherbrooke et Lac-Mégantic, le tronçon Farnham et Bedford et celui de Brigham, Cowansville, Sutton et Boston.

Ainsi, le territoire de la MRC Brome-Missisquoi serait branché sur les grands réseaux ferroviaires nord-américains par un moyen de transport rapide, efficace et économique.

287-0817

AVIS AU MAMOT CONCERNANT LE REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION 2018-2020 DES MUNICIPALITÉS DE BOLTON-OUEST ET BRIGHAM

CONSIDÉRANT que l'organisme municipal responsable de l'évaluation ne pourra déposer les rôles des municipalités de Bolton-Ouest et Brigham avant le 16 septembre 2017, tel que requis par la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter le délai de dépôt du rôle;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'évaluateur de la MRC à déposer le rôle de l'évaluation foncière 2018-2020 des municipalités de Bolton-Ouest et de Brigham au plus tard le 1^{er} novembre 2017 et d'en informer, dans les meilleurs délais, le ministre responsable, le tout conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉ

288-0817

INTERSECTION DANGEREUSE : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST DANS SA DEMANDE AU MTQ

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-03 adoptée par le conseil de la Municipalité de Stanbridge East lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une collision ayant provoqué la mort d'une femme de 24 ans, le 24 juin 2002, le bureau du Coroner recommandait au ministère des Transports qu'il se « penche sur la configuration de l'intersection des routes 202 et 237 à Stanbridge East, en vue de la rendre plus sécuritaire »;

CONSIDÉRANT que chaque année se produisent plusieurs accidents graves, parfois mortels, à l'intersection de la route 202 et la route 237;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la municipalité de Stanbridge East et de demander au ministère des Transports de prendre les mesures adéquates pour sécuriser l'intersection de la route 202, de la route 327 et de la rue River, et ce, de façon urgente.



No de résolution
ou annotation

289-0817

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité de Stanbridge East, à monsieur Pierre Paradis, député provincial de Brome-Missisquoi et au capitaine Étienne Martel, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Brome Missisquoi.

ADOPTÉ

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Greg Vaughan, maire de Stanbridge East, fait part au conseil de plaintes reçues concernant des bateaux circulant à grande vitesse sur la rivière aux Brochets abîmant ainsi les berges et favorisant l'érosion.

Monsieur Desmarais mentionne qu'il exposera la problématique lors du prochain comité de sécurité publique le 15 septembre prochain.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, questionne le conseil des maires, en lien avec l'adoption du projet de loi 122, à savoir si les municipalités pourront se soustraire à l'approbation référendaire en 2017.

Monsieur Fauteux mentionne que, le temps que le règlement ministériel soit adopté et que les municipalités adoptent à leur tour une politique de participation publique, ce ne sera probablement pas avant janvier 2018.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fauteux, préfet


M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.